

## **COVID-19 : LES ACTEURS DU CREDIT-BAIL MOBILISES POUR LEURS CLIENTS**

Dans le contexte actuel de pandémie de Covid-19, les sociétés de crédit-bail réunies au sein de l'ASF tiennent à affirmer leur mobilisation totale pour accompagner leurs clients, entreprises de toute taille, dont l'activité ou les ressources sont impactées. Elles sont particulièrement attentives à la situation des TPE et PME et des commerçants et artisans, durement exposés aux conséquences de cette crise sanitaire exceptionnelle.

L'ensemble des acteurs du crédit-bail adhérents à l'ASF ont dès le 16 mars mis en place des dispositifs adéquats pour accompagner leurs clients et leurs partenaires aussi bien pour le crédit-bail mobilier, la location financière ou encore le crédit-bail immobilier et ce quel que soit le type d'équipement ou d'actif immobilier financé.

Ils ont très rapidement proposé aux clients dont l'activité est impactée par la crise des reports d'échéance adaptés, pouvant aller jusqu'à 6 mois (jusqu'à six loyers mensuels ou deux loyers trimestriels).

Tout est donc mis en œuvre pour que chaque client affecté depuis le 15 mars par la pandémie se voie proposer une solution adaptée à la situation, y compris pour les cas de co-baillage où les membres du pool auront une concertation accélérée.

D'ores et déjà, ce sont près de 500 000 contrats qui ont fait l'objet de reports d'échéance par les sociétés de crédit-bail.

### **Contacts Presse**

Harmonie Benedetti, Communication et Relations Institutionnelles 01 53 81 51 56

Isabelle Bouvet, assistante, 01 53 81 51 57

***L'ASF (Association française des Sociétés Financières) regroupe l'ensemble des établissements spécialisés : quelque 270 entreprises (sociétés de financement, établissements de crédit spécialisé, banques spécialisées et entreprises d'investissement).***

***Les activités des membres de l'ASF sont multiples : le financement de l'équipement des particuliers (avec le crédit à la consommation - où les adhérents de l'ASF représentent près de 50% du total des opérations -), le financement des investissements des entreprises et des professionnels (investissements d'équipement et investissements immobiliers par crédit-bail, autres financements locatifs et financements classiques), les services financiers (affacturation, cautions, titrisation), les services d'investissement (ensemble des métiers relatifs aux titres et autres instruments financiers).***